

Panneau d'affichage principal :

APPÂT POUR RATS RODE-TROL®

Contrôle les rats

USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE :

Cellulose provenant de trognons de maïs en poudre... **42,3 %**
N° D'HOM 28683 Loi PA

Mise en garde : contient du blé (un allergène)

CONTENU NET : 20 kg

POUR USAGE À L'INTÉRIEUR SEULEMENT

©2003 par RODE-TROL, LLC

RODE-TROL, LLC
35801, Route 132
Visalia, CA 93292
É.-U.

Pour plus de renseignements, téléphoner au 559-635-3091.

Panneau d'affichage secondaire :

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

RATICIDE

L'appât pour rats Rode-trol® est un produit servant à contrôler les rats. Pour causer la mort, les rats doivent se nourrir exclusivement de l'appât pour rats Rode-trol® pendant au moins 8 jours.

MODE D'EMPLOI

Enlever toute source de nourriture avant d'appliquer le traitement. Placer les pièges à appât aux endroits où il y a signes d'activité de rats comme des déjections fraîches ou à proximité de terriers, enclos, postes d'alimentation et points d'entrée. Meilleur temps pour appliquer le produit : pendant les périodes où la nourriture est limitée et l'activité est plus élevée. Garder le contenant hermétiquement fermé pour empêcher l'appât de développer une odeur désagréable.

Rode-trol, LLC

Application des pièges à appât pour usage à l'intérieur (édifices, entrepôts, étables et aires d'entreposage d'aliments vides) : Enlever toute source de nourriture avant d'appliquer le traitement. Pour contrôler les rats, utiliser 56,7 - 85 g d'appât pour rats Rode-trol® dans des pièges à appât offerts sur le marché. Comme les rats s'alimentent de façon sporadique, plusieurs pièges à appât sont nécessaires. Garder une distance de 1,2 à 1,8 m entre les pièges à appât. Inspecter les pièges à appât à toutes les 48 heures et remplacer tout appât consommé ou avarié. Garder toujours une quantité d'appât frais pendant au moins 8 jours ou jusqu'à ce que cesse tout signe d'activité de rats pendant une période de 2 jours ou plus.

Si tout l'appât a été consommé à certains endroits, ajouter d'autres pièges à appât. NE PAS augmenter la quantité d'appât dans les pièges à appât.

Protéger les pièges à appât de manière à empêcher la présence des animaux non visés. Pour empêcher l'appât de se gâter, éviter de placer les pièges à appât près des sources d'humidité. Remplacer tout appât humide ou gâté. Si nécessaire, déplacer les pièges à appât et les placer dans un endroit sec.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Garder ce produit hors de la portée des enfants, des animaux de compagnie, des animaux domestiques et de la faune. Il est recommandé de porter des gants protecteurs pour se débarrasser des rats morts ou manipuler les pièges à appât qui ont été visités par les rats. Toujours se laver les mains après avoir touché les carcasses, l'appât et les pièges à appât.

ÉLIMINATION

1. Pour se débarrasser des carcasses et de l'appât utilisé, les enterrer ou les déposer dans des contenants à déchets appropriés pour l'élimination dans des sites à déchets approuvés.
2. Ne pas réutiliser le contenant vide.
3. Rendre le contenant vide inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement et pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS

Consulter immédiatement un médecin en cas de réaction toxique ou d'irritation grave ou qui persiste.

En cas de contact avec les yeux

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer

l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau

Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.

Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible.

Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))